L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LINET, Editeurs-Propriétaires.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne :
1an, $16 ; 6 mois, $8 ; 3 mois, $4. Le numéro 10 cts.
Edition Hebdomadaire :
(Paraissant le Samedi)
1 an, $6 ; 6 mois, $3 50 ; 3 mois, $1 75.

TARIF D'ANNONCES.
Pour un carré (10 lignes) d'agate solide : Première insertion, $1 50 ; pour chaque insertion subséquente, 75 cts.
Les annonces insérées à la première page, celle du titre, paient $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces insérées par intervalles paient également $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la première page, paient $20 le carré.
Escompte libéral au commerce, dans tous les cas.
Réclames, 20 cts la ligne.

ANNONCES AU MOIS.
Edition Quotidienne :

Carrés.	1 mois net.	2 mois net.	3 mois net.	4 mois net.	Un an net.
Un	$12	$22	$30	$50	$75
Deux	22	38	50	80	125
Trois	30	52	70	110	175
Quatre	37	66	90	140	225
Cinq	46	80	105	170	275
Six	54	94	120	200	325
Sept	60	106	135	230	375
Huit	65	115	150	260	420
Neuf	70	125	160	290	450
Dix	75	135	180	320	500
Onze	80	145	195	350	540
Demi	85	155	210	380	580
Treize	90	165	225	410	620
Quatorze	95	175	240	440	660
Quinze	100	185	250	470	700
Trente	175	330	450	850	1300

Edition Hebdomadaire :

Carrés.	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 an
Un	16 net.	30 net.	42 net.	60 net.	80 net
Deux	30	52	70	90	140
Trois	42	72	98	140	200
Quatre	54	96	130	180	260
Cinq	70	120	160	220	320
Six	80	140	190	260	380
Sept	90	160	220	300	440
Huit	100	180	250	340	500
Neuf	110	200	280	380	560
Dix	120	220	310	420	620
Onze	130	240	340	460	680
Demi	140	260	370	500	740
Treize	150	280	400	540	800
Quatorze	160	300	430	580	860
Quinze	170	320	460	620	920
Trente	300	560	800	1080	1600

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $16 par an, édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, qui nous sera fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. SANCAN, à Thibodeaux, pour les paroisses Lafourche et Terrebonne.
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St Jacques et Assomption.
M. PS. MACHIT, Marchand, à Baton Rouge, pour les paroisses de cette ville et East Baton Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe Coupée.
J. LANDREAU, Maître de poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe Coupée.
O. L. MAYER, Maître de poste à Markaville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIAL, à la Nouvelle-Iberia.
M. EMONET, à Lacoville, paroisse St Landry.
M. L. DUPEIRE, à Natchitoches.
M. O. A. PERRUE, Maître de poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse ste Marie.
ALFRED DURAND, à Carrville.
VALERY THIBODEAU, Pont Breaux.
A. DUBIG, Arnaudville.
M. PETTIS, Grand Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Parasse Pointe
P. F. BÉREAU, à la Pasce Christian
PHIL. BACER, Ouest Baton Rouge
LAURENT CHÉRI, Plaquemine (Iberville)
J. A BOYER, Morreauville (Avoyelles).
J. B. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEGHAN, Maître de poste à Jones ville (Tensas).
WM. HUDSON, à Jeanberville paroisse ste Marie.
EDGAR DELERY, Baie St Louis, Mississippi.

QUARTIER-GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE L'ETAT.

9 juillet 1872.

Dans l'adresse au peuple de la Louisiane, publiée par le Comité central d'Etat du parti libéral, nous remarquons les phrases suivantes :

"Malgré ces faits avérés, le parti démocrate, réduit à une organisation qui ne compte qu'un minimum de votants, persiste à maintenir un semblant d'organisation indépendante, et le comité démocratique aussi privé du caractère représentatif a fait une liste de candidats pour l'Etat et d'électeurs présidentiels.

Pas un homme sensé ne peut croire qu'ils aient la plus petite chance d'élire les uns ou les autres de ces candidats ; et le peuple ne peut que conclure de là qu'ils n'ont tenu leurs candidats d'Etat dans le seul but de favoriser les candidats nommés à Baton Rouge et leur liste électorale, et de faire échouer la candidature de Grisler et de Brosé qui a été adoptée par leur propre Convention nationale. Nous les en accusons ouvertement, parceque nous n'avons pas le droit de présumer qu'ils soient trop aveugles pour ne pas voir les choses telles qu'elles sont, ou trop simples pour ne pas prévoir les conséquences inévitables de leurs actes.

Il convient que tout le pays sache bien que le peuple de cet Etat, sachant que la parti démocrate, en croupion, tout en prétendant accepter la décision de la Convention de Baltimore, est en réalité hostile aux candidats présidentiels du parti républicain libéral ; et que tout en présentant une liste électorale avec le nom de Grisler en tête, il essaie de donner le vote de l'Etat à Grant.

Que cette détermination soit prise, par suite d'un marché conclu l'hiver dernier, entre les soutiens du parti de la Bonance et du parti démocrate, on ne peut le révoquer en doute, puisque, plus récent et plus secret, pour s'emparer du contrôle des emplois de l'Etat et du patronage local, ou bien qu'elle soit dictée simplement par une obstination déraisonnable, qui préfère tout perdre que d'abdiquer le succès parcelle de la conciliation et de quelques concessions—le peuple décidera lui-même selon son appréciation de la chose."

Nous ne supposons pas un instant que les accusations véhémentes et vides de sens puissent faire le moindre tort soit à notre liste d'Etat, soit à notre cause telle qu'elle est devant le peuple ; mais de grande qu'elles ne puissent induire en erreur un seul honnête homme, nous déclarons qu'elles sont fausses en tout point, et qu'elles constituent un libelle plein de malice et de fiel dirigé contre une grande portion de la population de la Louisiane.

Par ordre du Comité Central Démocratique de l'Etat.

EMILE LA SERE,
Président.

Nous approuvons la mesure prise par le Comité Central.

JOHN M. ENERY,
H. F. JONAS.

Candidatures d'Etat.

LISTE DE FUSION.

La liste et le programme de principes qui suivent ont été adoptés par les Comités centraux pour être soutenus par le parti Démocratique et le parti de la Réforme, en Louisiane :

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

JOHN MCENERY, de Ouachita, pour Gouverneur.
H. F. JONAS, d'Orléans, pour Lieutenant-Gouverneur.
DANIEL DENNETT, de Ste-Marie, pour Auditeur.
H. N. OGDEN, d'Orléans, pour Avocat-Général.
A. D. LAVARGUE, des Avoyelles, pour Secrétaire d'Etat.
R. M. LOSSING, d'Orléans, pour Surintendant des Ecoles Publiques.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant :

1o Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les sauvegarder et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2o Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique et tout en étant disposés à payer le dernier dollar des dettes contractées légalement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons prêts à rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3o Nous demanderons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes, et nous maintiendrons le système de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4o Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités aux villes et aux paroisses auxquelles il appartiennent de droit ; et maintenant strictement le principe du *self-government* local.

5o Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires dont l'Exécutif est investi, et le rappel de la loi des impositions, toutes les lois nuisibles, telles que la loi d'enregistrement, la loi d'élection, la loi connue sous le nom de loi sur la milice et de la police, et leur remplacement par des lois sages, équitables et économiques.

6o. Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les ennuis dans notre gouvernement d'Etat, qui se sont répétés si souvent pendant les quatre dernières années, nous favoriserons et nous demanderons l'adoption immédiate, de tel moyens de la plus grande sévérité pour punir quelques uns des personnes qui, directement, ou par le fait de les corrompre, de l'argent ou des voies, ont pu aux législateurs ou à tout officier public d'Etat, de ville ou de paroisse, depuis notre tout officier public qui se laissera corrompre.

7o Nous demandons un appel immédiat à la Convention, pour statuer de tout pouvoir législatif dont on pourra juger bien ne pas être investi par la Constitution.

8o Dans le cas où le Gouverneur Kellogg ou tout autre officier public refusera de se soumettre à la décision de la Convention de Baltimore, nous demanderons à la Convention de prendre les mesures nécessaires pour le faire déposer.

9o Nous demandons la suppression de la Metropolitan Police, comme étant inutile et dangereuse, et nous demandons que la force militaire soit employée directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SERE,
Président du Comité Central Démocratique d'Etat

W. M. RANDOLPH,
Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

ADRESSE AU PEUPLE
De l'Etat de la Louisiane.

Quartier-général du Parti de la Réforme en Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1872.

Le parti de la Réforme, organisé le 17 février 1872, par la grande assemblée enthousiaste de notre population qui a eu lieu devant l'Hôtel-de-Ville de cette ville, a, pendant les cinq derniers mois, lutté pour justifier toutes les promesses et pour développer tous les principes annoncés dans ce fait occasion.

Sa pierre d'assise étant la libération de l'Etat, aucune occasion n'a été négligée pour accomplir tout ce qui, dans l'opinion de ce parti, semblait rendre à ce résultat. Il a eu, cependant, à lutter contre beaucoup d'obstacles.

Dans l'opinion de ses fondateurs, deux grands objets principaux à accomplir devaient être présentés au peuple :

1. Le renversement complet du gouvernement corrompu de notre Etat. La condamnation judiciaire par toute notre population, aléguant comme une cour le 1er novembre prochain, de tous individus compromis dans les fraudes et les turpitudes commises systématiquement contre nous depuis quelques années par les départements de notre gouvernement d'Etat. Dans leur opinion, il était nécessaire d'extirper le cancer afin d'effectuer une guérison. Conformément à ce principe, il a été déclaré—et la déclaration a été partout endossée—qu'à l'avenir ceux-là seuls qui auraient un caractère sans tache devraient être présentés comme candidats au peuple.

2. Qu'une réconciliation complète et permanente soit effectuée entre les deux races habitant notre sol, et que pour l'accomplissement de cet objet nous devons traiter avec franchise nos concitoyens de couleur, reconnaître pleinement leur condition politique et civile, et nous efforcer de gagner leur bon vouloir en leur accordant, comme une preuve pratique de notre sincérité, une loyale participation aux honneurs et aux émoluments du gouvernement.

Il a été aussi considéré comme important que l'organisation attachât son attention toute particulière aux intérêts de l'Etat. C'est le premier objet que nous ayons en vue, et nous ne craignons pas que ceux de nos frères du Nord les plus éloignés de la politique, soupçonnassent cette politique comme égoïste, parce qu'elle est la conséquence de troubles particuliers à eux-mêmes d'eux, et parce que c'est une question de vie ou de mort pour nous. Les troubles dans notre Etat étaient si graves que, dans notre opinion, il était peu sage de se charger du plus léger embarras additionnel. Pour tous ces principes, nous avons soutenu la lutte honnêtement et avec zèle jusqu'à ce jour.

Le premier résultat avantageux découlant comme tout le monde l'admettra, de cette organisation, et de la haute position morale qu'elle a occupée depuis le commencement, a été l'essai d'épuration fait dans les rangs des vieilles organisations politiques. Elles n'ont pas voulu amener leurs millions et venir à nous ; mais elles ont commencé immédiatement à traiter le mal existant dans leurs corps, et, comme résultat, nous trouvons la convention démocratique, qui s'est assemblée à la Nouvelle-Orléans le 3 juin de cette année, numériquement composée, sous le rapport de l'intelligence et de la valeur morale, d'une bien meilleure réunion de ce genre que ne soit précédemment assemblée en Louisiane. Vers la même époque, notre propre convention s'est assemblée dans cette ville, et une tentative a été faite pour unir les deux assemblées sur une liste de candidats d'Etat qui pût remplir les conditions de la première partie de notre programme. Le peuple de la Louisiane connaît la malheureuse issue de cette tentative. Nous n'avons pas un mot désobligeant à dire sur ce qui a eu lieu alors. Cela appartient à l'histoire, et une discussion sur ce sujet ne produirait aucun bien actuellement pour le peuple. Nous mentionnons simplement le fait dans le but d'examiner ses effets sur la situation politique du jour.

En opposition directe avec les grands objets de notre parti, et vendre le gaz à la Nouvelle-Orléans au prix de Boston, parce que toutes les matières—sans exception—de notre pays sont à meilleur marché que dans aucune autre ville, et que, dans toutes conditions plus élevées, variant de 10 à 100 pour cent. Le charbon, la chaux, les gages, le fer, les taxes, tout, en un mot, coûte plus cher ici, tandis que les autres produits, se soudron et l'ammoniaque, sont une source de profits au lieu d'être une source de dépenses pour les compagnies du Nord.

J'ajoute que la consommation de gaz par mille de tuyaux principaux est bien plus grande à Boston que dans notre ville, pour deux raisons : la première, c'est qu'il y a plus de consommateurs ; et la seconde, c'est que les maisons sont plus compactes dans les rues.

En sorte que la réponse du "Times" relative au fait prétendu que la Compagnie du Gaz "production et distribution plus coûteuses, demande moindre en proportion des frais."

En voici la preuve :

Le "Bee" publie le "Boston Price Current" du 29 juin cote les charbons à gaz de la Nile Keenes et de New Castle à $5 50 à 6 le tonneau. C'est le prix par [illegible] arrivé à l'usine de la Compagnie. Les frais de la Compagnie de Boston établissent que le charbon de Pittsburg n'est à l'usine, cette année, cette $4 21 le tonneau ; nous trouvons donc que le prix élevé de Boston—$5 50 à 6—est presqu'exactement le double de celui de Pittsburg, ce qui représente $2.25 par tonneau ou 2 pour cent, ce qui équivaut à 2 1/2 cents par mille pieds cubes.

Le "Times" a raison de dire que le charbon de Pittsburg [illegible] pour le charbon de Pittsburg, [illegible] pour le charbon de Pittsburg, [illegible] pour le charbon de Pittsburg,